

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023\_3\_14

**Objet : Aide du département aux équipements pour la sécurité publique – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de deux gilets pare-balles pour la police municipale et de trois radios portatives pour la Réserve communale**

**VOTE**  
**UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 13 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Eric SPINELLY à Mme Marie-Aude MESTRE

M. Christian LAFORCE à Mme Carine WECKERLIN

M. Christophe AGARD à M. Joël YERPEZ

M. Stéphane SARDA à Mme Hinda DAHMAN

Absente : Mme Christine VALLET

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

**Aide aux équipements pour la sécurité publique – Demande d'acquisition de matériel pour la police municipale et la Réserve communale de sécurité civile**

Monsieur le Maire informe les élus de la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de matériel pour la police municipale et la Réserve communale de sécurité civile :

	€HT
Police Municipale - Acquisition de deux gilets pare-balles	1 103,20
RCSC - Acquisition de trois radios portatives	1 194,00
<b>Total</b>	<b>2 297,20</b>

Monsieur le Maire informe que la commune pourrait bénéficier, dans le cadre de l'aide du département aux équipements pour la sécurité publique, d'une subvention sur cet investissement à hauteur de 60 %.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de l'aide du Département aux acquisitions pour la sécurité publique, à hauteur de 60 %, afin de mener à bien ces investissements, selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Montant de la subvention sollicitée
Conseil Départemental	1 378,32 €
Autofinancement	919,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 297,20 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition de deux gilets pare-balles pour les agents de la police municipale et de trois radios portatives pour la Réserve communale de sécurité civile,

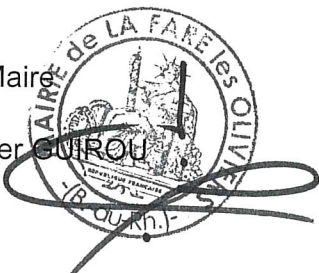
**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental, au titre de l'aide du département aux acquisitions pour la sécurité publique, une subvention à hauteur de 60 % pour l'acquisition de ces investissements.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de ces acquisitions sont prévus au budget 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GUIROU



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA